

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2016

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 23 mars 2016 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

Présents :

Monsieur Patrick MIGNOLA,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Chantal GIORDA (arrivée à 19h05),
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Thierry GERARD,
Madame Joséphine KUDIN,
Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Maud GALLICE,
Madame Christelle CHALENDARD,

Monsieur Denis JACQUELIN,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Madame Isabelle CHABERT,
Madame Stéphanie ORR,
Madame Aya N'GUESSAN,
Monsieur Julien MONNET,
Madame Sophie MUZEAU,
Monsieur Yves MARECHAL,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Robert GARDETTE,
Monsieur Gérard BLANC.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Madame Chantal GIORDA (jusqu'à 19h05) à Monsieur Patrick MIGNOLA,
Madame Angélique GUILLAND à Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Karine POIROT à Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Maxime SIEYES à Monsieur Thierry GERARD,
Madame Claire YAKOUB à Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Monsieur Philippe MANTELLO à Monsieur Frédéric BRET,
Madame Brigitte BEL à Madame Viviane COQUILLAUX.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Gérard BLANC comme secrétaire de séance :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal arrêté à la date du 1^{er} avril 2016.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer à Monsieur Vincent PACORET, attaché principal territorial détaché dans les fonctions de Directeur général des services, une prime de responsabilité au taux de 15 % à compter du 1^{er} mars 2016.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que dans le cadre du déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides, les véhicules électriques ou hybrides rechargeables bénéficieront de la gratuité du stationnement sur la commune, pour ceux des emplacements qui sont gérés directement par la collectivité, et ce pendant une durée minimale de 2 ans et au moins jusqu'au 31 décembre 2019 ; décide que les données d'utilisation et de fréquentation des infrastructures de recharge seront fournies à l'ADEME ou son substitut représentant l'Etat pendant une durée d'exploitation de 2 ans à compter de la fin du projet de déploiement, soit à compter de la présente délibération jusqu'au 31 décembre 2019.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, de la Préfecture, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016, une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation des aménagements de mise aux normes des équipements publics prévus en 2016, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments publics pour la période 2016-2021.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, de la Préfecture, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016, une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation du projet d'aménagement de la rue de la Chavanne.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, de la Préfecture, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016, une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation du projet d'aménagement de la rue Louis PASTEUR.
- **DONNE SON ACCORD**, avec 4 voix contre (Mesdames GIORDA et VAN WETTER – Messieurs MIGNOLA et CHAUVIN), 4 abstentions (Mesdames COQUILLAUX et BEL – Messieurs GARDETTE et BLANC) et 21 voix pour, sur le nombre et la nouvelle répartition des sièges du Conseil communautaire de Chambéry métropole suivante :

<u>COMMUNE</u>	<u>NOMBRE DE SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u>
Chambéry	30
La Motte-Servolex	7
La Ravoire	5
Cognin	4
Saint-Alban-Leysse	3
Challes-les-Eaux	3
Barberaz	3
Bassens	2

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Jacob-Bellecombette	2
Barby	2
Saint-Baldoph	2
Vimines	1
Sonnaz	1
Saint-Jean-d'Arvey	1
Saint-Jeoire-Prieuré	1
Montagnole	1
Saint-Sulpice	1
Les Déserts	1
Saint-Cassin	1
Curienne	1
Thoiry	1
Vérel-Pragondran	1
Puygros	1
La Thuile	1

➤ **DECIDE**, avec 1 abstention (Monsieur BLANC) et 28 voix pour, d'accueillir le départ du Critérium du Dauphiné le vendredi 10 juin 2016 ; approuve les termes de la convention à intervenir avec la société Critérium du Dauphiné Organisation et la communauté d'agglomération Chambéry Métropole ; s'engage à verser à l'organisateur une participation d'un montant de 16 666,67 € HT.

➤ **APPROUVE**, avec 4 abstentions (Mesdames COQUILLAUX et BEL – Messieurs GARDETTE et BLANC) et 25 voix pour, le projet de renforcement du système de vidéo protection et sollicite une subvention dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le bail commercial en l'état futur d'achèvement à établir avec la SAS DEVELOPPEMENT pour la location de 214 places de parking dans le parking silo en cours de conception dans le cadre de la ZAC VALMAR.

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2015 :

RECAPITULATION GENERALE AFFECTATION DU RESULTAT	COMPTE ADMINISTRATIF 2015
Résultat d'investissement 2015 :	
• Solde d'exécution d'investissement 2015 sur compte 001	860 077,36 €
• Solde des restes à réaliser investissements 2015	-1 511 933,00 €
Un déficit de clôture en investissement 2015	651 855,64 €
Résultat de fonctionnement 2015	
• Résultat de l'exercice	556 538,60 €
• Résultat antérieur reporté	766 594,47 €
Résultat à affecter	1 323 133,07 €
AFFECTATION	
• En réserve au compte 1068	651 855,64€
• Report en fonctionnement sur compte 002	671 277,43€

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 faisant apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		766 594,47		94 595,77	0,00	861 190,24
Opérations de l'Exercice	8 318 541,93	8 875 080,53	6 077 797,54	6 843 279,13	14 396 339,47	15 718 359,66
TOTAUX	8 318 541,93	9 641 675,00	6 077 797,54	6 937 874,90	14 396 339,47	16 579 549,90
Résultats de clôture		1 323 133,07		860 077,36		2 183 210,43
Restes à réaliser		0,00	1 716 900,00	204 967,00	1 716 900,00	204 967,00
TOTAUX CUMULES	8 318 541,93	9 641 675,00	7 794 697,54	7 142 841,90	16 113 239,47	16 784 516,90
RESULTATS DEFINITIFS		1 323 133,07	-651 855,64			671 277,43

➤ **FIXE**, avec 4 voix contre (Mesdames COQUILLAUX et BEL – Messieurs GARDETTE et BLANC) et 25 voix pour, les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

TAXE	Base Notifiée	Taux voté	Produit assuré
Taxe d'habitation	15 406 000	7,80 %	1 201 668
Foncier bâti	11 923 000	23,66 %	2 820 982
Foncier non bâti	17 600	80,66 %	14 196
		TOTAL	4 036 846 €

➤ **ADOpte**, avec 4 voix contre (Mesdames COQUILLAUX et BEL – Messieurs GARDETTE et BLANC) et 25 voix pour, le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	9 180 657,93 €	9 180 657,93 €
Investissement	4 499 272,30 €	4 499 272,30 €
TOTAL	13 679 930,23 €	13 679 930,23 €

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72

73491 La Ravoire cedex

Tél. 04 79 72 52 00

Fax 04 79 72 74 84

www.laravoire.com